



ARRETE MUNICIPAL n°115/2022

Autorisation stationnement pour pose de groupe électrogène rue de la Paix et rue du Jaunais

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande d'autorisation en date du 20 septembre 2022, déposée par ENEDIS, 21 rue de la Chaussée, 44 400 REZE, de déposer des groupes électrogènes rue de la Paix et rue du Jaunais afin de procéder à une alimentation provisoire suite à coupure de courant pour des travaux de maintenance.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la pose temporaire de groupes électrogènes par la société ENEDIS,

Considérant l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1er : Du 9 au 16 novembre 2022, le pétitionnaire est autorisé à stationner un groupe électrogène rue de la Paix et rue du Jaunais sur les deux emplacements référencés sur les plans ci-joints.

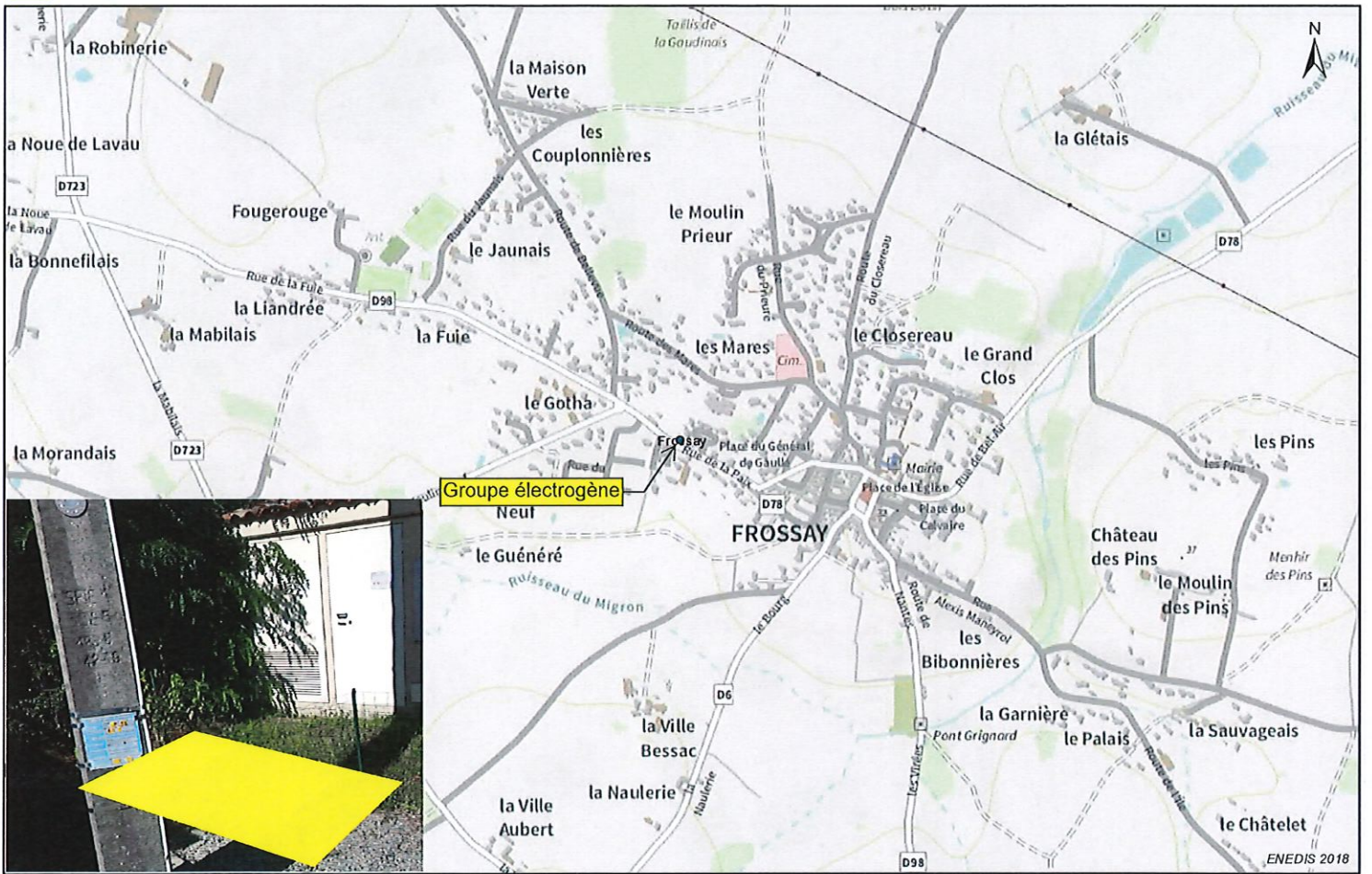
Article 2 : Pendant cette période, toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 3 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police intercommunale, au demandeur.

Le 8 novembre 2022

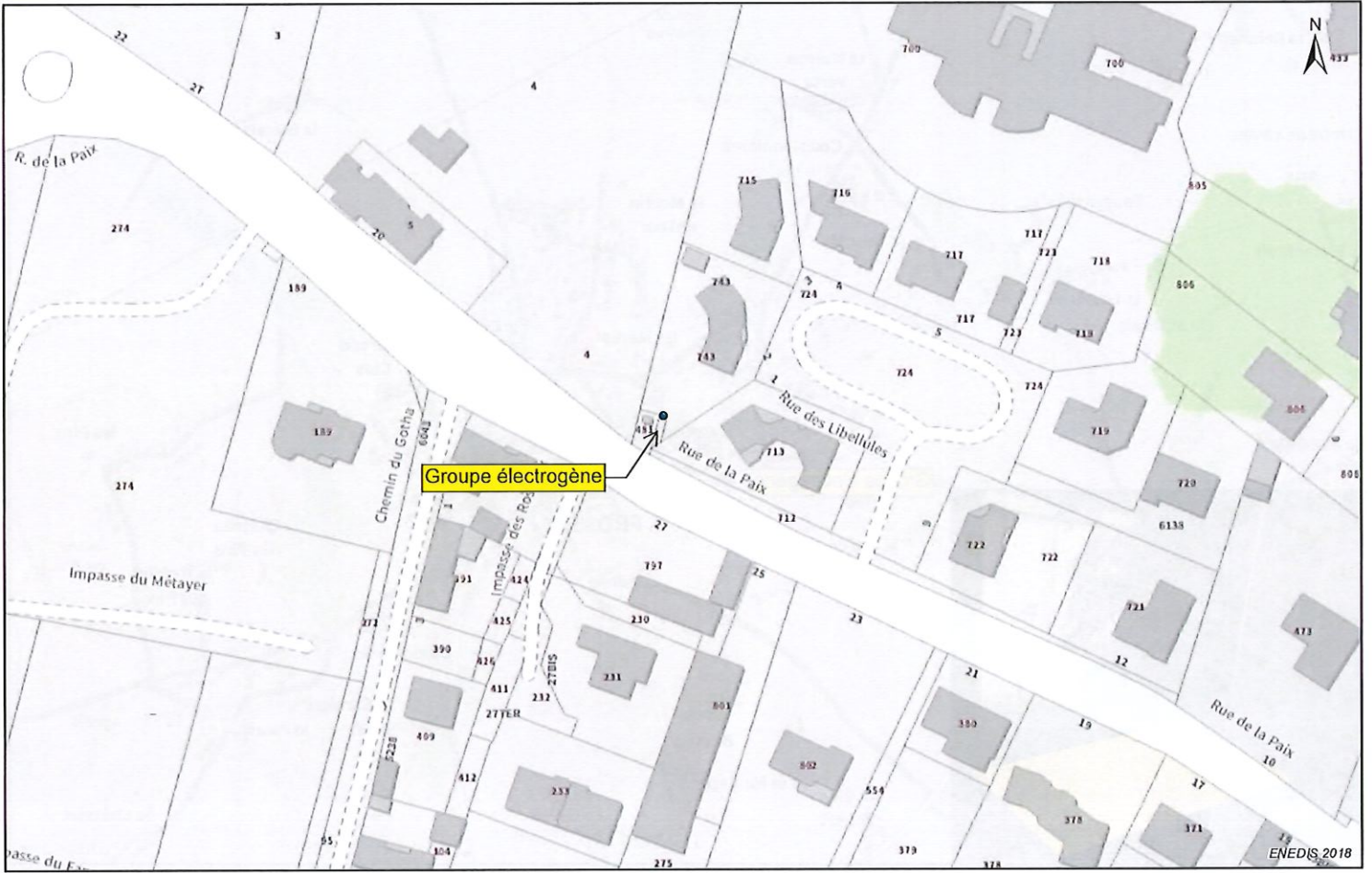

Le Maire,
Sylvain SCHERER



0 0.1 0.2 0.4 Km

03/11/2021
8:49

© ESRI-France Raster-2018



0 0.01 0.02 0.04 Km

03/11/2021
8:49

© ESRI-France Raster-2018



0 0.1 0.2 0.4 Km

03/11/2021

11:09